

Cour de France.fr / Histoire et fonction / Maisons, services et charges / Etudes modernes / Dans la main du Grand maître

**Christophe Blanquie**

## **Dans la main du Grand maître**

Article. Source : Histoire & Mesure

**Christophe Blanquie, "Dans la main du Grand maître", dans Histoire & Mesure, année 1998, volume 13, numéro 3, pp. 243 - 288.**

### **Extrait de l'article**

La maison du roi rassemble les officiers domestiques énumérés dans l'état de la maison du roi, qui servent effectivement le monarque et sont employés dans des charges auprès de lui. Ils sont placés sous l'autorité et la prééminence du Grand maître de France, qui arrête cet état et le soumet chaque année à la signature du souverain. Le Grand maître administre la maison du roi ; il établit les quartiers des officiers, leur assigne leurs devoirs. Il reçoit ceux qui ne prêtent pas directement serment au roi et nomme seul les menus officiers.

La charge du Grand maître que l'on l'assimile au Dapifère qui aurait succédé au maire du palais, est peut-être la plus ancienne de la maison du roi. Voilà donc une fonction à la fois prestigieuse et déchuë. Le Grand maître a en principe la haute main sur toute la maison du roi, de ses plus hautes charges à ses plus humbles offices. La réalité apparaît plus nuancée, car les grands officiers de la couronne ont conquis leur autonomie et sont devenus à leur tour les maîtres des offices qui dépendent de leurs charges. L'évolution des fonctions au sein de la maison du roi a provoqué un démembrement progressif de la charge de Grand maître, qui reste pourtant l'une des toutes premières de la cour. L'une des raisons réside dans la force des privilèges que rappelle son serment :

*« jurez Dieu vostre créateur et sur la part que vous prétendez en Paradis que bien loyamment et fidèlement vous servirez le Roy en Vestât de Grand Maistre de France duquel il vous a pourveu, garderez et faires garder, observer et entretenir les ordonnances, droits, privilèges, franchises et libériez de la maison dudict sei-gneur... »*

Aucune attribution, aucune prérogative n'est définitivement compromise au point que l'une des méthodes utilisées par le duc de Guise pour renforcer son pouvoir est précisément de demander, en 1572, à Charles IX, de lui rendre toutes les prérogatives un jour attachées à sa charge, ce qui serait revenu pour le roi à abandonner sa personne entre ses mains. Henri III, qui finit par lui répondre en 1576, donne assez largement satisfaction au Grand maître mais réserve son service proche au premier gentilhomme de la chambre et au maître de sa garde-robe.

[Lire la suite \(Persée\)](#)